

l'ap

snetaa
FO

MENSUEL N° 530 / JANVIER-FÉVRIER 2013 / 1,3 €

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
CONTINUONS
FONCTIONNAIRE D'ÉTAT
la MOBILISATION
DIPLOMES NATIONAUX

POUR DÉFENDRE

**L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL PUBLIC ET LAÏQUE,
SES PERSONNELS, SES ÉLÈVES ET SES ÉTABLISSEMENTS**

POUR DÉFENDRE

**LE MÉTIER DE PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL
ET SON STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT**

POUR DÉFENDRE

**LES DIPLOMES NATIONAUX CONTRE LA RÉGIONALISATION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

NOTRE AVENIR EN DÉPEND !

**LE SNETAA-FO NE LAISSERA PAS CASSER NOTRE MÉTIER,
NOTRE STATUT, NOS ÉTABLISSEMENTS, L'AVENIR DE NOS ÉLÈVES.**

**DIRE NON AU MINISTRE, UN SEUL CHOIX :
CONTINUONS LA MOBILISATION**



Paris, le mercredi 23 janvier 2013

LA REGIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL NE PASSERA PAS !

Le 23 janvier 2013, jour de présentation de la loi de programmation pour l'Ecole du Ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON, en Conseil des Ministres, le SNETAA-FO avait appelé les personnels de l'Enseignement Professionnel à la grève pour dire un PREMIER NON à ce projet qui contient la régionalisation de l'enseignement professionnel alors que les Régions décideraient de la carte des formations, ouvertures/fermetures des sections.

C'est une remise en cause de l'Ecole de la République dans une Education qui ne serait plus nationale et menacerait directement les diplômes nationaux.

Le SNETAA-FO a été contraint à cette mobilisation du fait d'une absence totale d'écoute sur ce dossier. Le Ministre de l'Education Nationale n'a jamais éprouvé le besoin de le recevoir mais s'est enfermé dans une approche globale qui pouvait laisser croire à un consensus.

Le Ministre de l'Education Nationale a choisi d'opposer les parents et les intérêts des jeunes qu'il défendrait à ses personnels. Ce refrain est bien connu !

Peut-on faire une telle réforme sans écouter les personnels et leur organisation majoritaire ?

Alors le Ministre de l'Education Nationale n'a plus qu'à renvoyer son projet à la sagesse d'un large débat parlementaire et les personnels seraient directement mis sur la touche !

Là encore la ficelle est un peu grosse et habituelle des gouvernants.

**Le succès de cette grève, au-delà de tout chiffrage,
est avéré car des rassemblements et des actions ont eu lieu dans toutes les académies.**

Le SNETAA-FO continue la mobilisation et l'action d'aujourd'hui en appelle d'autres.

**On ne gouverne pas avec un pseudo dialogue social qui n'est que communication,
les faits le démontrent.**

**Cet épisode clos, les personnels et le SNETAA-FO
sont déjà dans l'élaboration du prochain !**



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi. Mais elle doit être loi parce qu'elle est juste. »
Montesquieu

Une et indivisible est la République Une et indivisible doit rester l'Ecole de la République

La loi de programmation et de refondation de l'Ecole contient bien un article qui prévoit de régionaliser tout un pan de notre Ecole. C'est l'article 18 qui introduit le transfert de l'Enseignement Professionnel aux Régions à partir du moment où ce sont elles qui décideront in fine de la carte des formations.

Non, il n'y a pas d'un côté des « modernes » qui acceptent des évolutions et de l'autre des « rétrogrades » qui s'arc boutent sur leurs acquis corporatistes.

Non, le **SNETAA-FO** ne prend pas part à ce débat tout comme il refuse de dire que l'on agite des peurs et des fantasmes. Il s'agit bien d'une contre propagande de ceux qui ont accepté que l'Enseignement Professionnel soit maintenant de la seule autorité des Régions.

Non, le **SNETAA-FO** ne pense pas que ce transfert va produire des avancées pour les jeunes et pour les personnels.

Alors, oui le **SNETAA-FO** a décidé de se mobiliser pour que l'Enseignement Professionnel reste de la seule responsabilité de l'Etat, seul gage de la neutralité dans l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi il avait appelé les personnels à une action de grève le mercredi 23 janvier.

Tout syndicaliste sait que le mercredi n'est pas un bon jour pour la grève ! Pour autant, le **SNETAA-FO** a souhaité montrer que le jour où le projet de loi était soumis au Conseil des Ministres et ensuite transmis au parcours Parlementaire, il avait choisi de dire NON !

Ce premier NON doit être réitéré et la mobilisation continuer.

C'est pourquoi le **SNETAA-FO** s'inscrit parfaitement dans l'appel à la grève de l'ensemble de l'Education Nationale, le 12 février.

Cette mobilisation va durer car notre combat est de longue haleine pour sauvegarder l'Enseignement Professionnel, ses jeunes, le maintien du maximum de sections, les diplômes nationaux et les statuts des personnels. Ces actions en appelleront d'autres.

Le **SNETAA-FO** juge la politique éducative d'un gouvernement. Il est capable de dire oui si l'accord lui semble bon et il le défend.

Il est capable de dire non si l'accord ne lui semble pas bon, alors il se mobilise et se bat contre !

C'est bien cela le respect des revendications des adhérents.

C'est bien cela le respect de son indépendance syndicale et de sa liberté.

SOMMAIRE

La régionalisation de l'enseignement professionnel ne passera pas !
p. 2

ÉDITORIAL

De Christian Lage p. 3

ACTUALITÉS

Fin de la dérogation pour la LV2...

Mutation inter 2013 : c'est parti !!
p. 4

Nouveaux concours enseignants 2014...
p. 5

Valse des recteurs : acte II
p. 6

Le plan numérique Peillon...
p. 7

Acte III : La décentralisation
p. 8 & 9

Continuons la mobilisation !
p. 10, 11, 12 & 13

23 janvier : ça a bougé aux Antilles et en Guyane !
p. 14

Communiqués de Presse
Article Le Parisien
p. 15 & 16

SEGPA, EREA : même les directeurs sont inquiets !
p. 17

Calendrier scolaire pour l'année 2013-2014
p. 18 & 19

BRÈVES p. 20 & 21

Retraites : à COR et à « cris »
p. 22

Rythmes Scolaires : le changement ?...
p. 23

Et alors, la retraite ?
p. 24

Rencontre SNETAA-FO / FIDL
p. 25 & 26

SOS Homophobie : agrément...
p. 27

Le 01 53 58 00 30, vous connaissez ?
p. 28



AP N° 530 / JANVIER-FÉVRIER 2013 /
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739
Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 /
snetaanat@snetaa.org / www.snetaa.org / Directeur de
la publication : Christian Lage / Commission paritaire :
CPPAP 0115 S 07264 – ISSN 1273-5450 / Mise en page :
Marianne Morichaud / Photographies/
Illustrations : Photos.com - Snetaa - Illustrations :
Droits réservés ZAÏTCHICK

FIN DE LA DÉROGATION POUR LA LV2 POUR LES ÉLÈVES DE BAC PRO

Jusqu'à la session 2013, les élèves qui présentent un bac pro comportant une LV2 mais n'ayant pas suivi cet enseignement, notamment pour ceux qui venaient de certains CAP et/ou BEP, ou de 3e pré-professionnelle, bénéficient d'une dérogation.

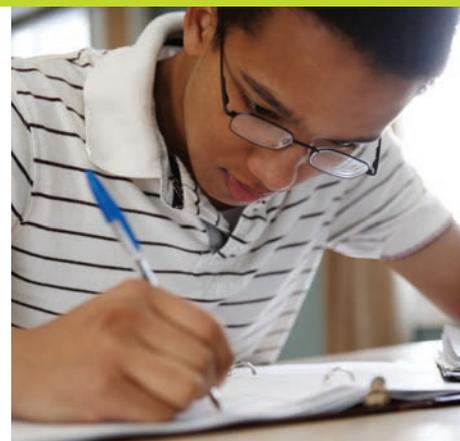
Cette dérogation prend fin à la session d'examen de 2014, sous prétexte d'égalité de traitement de tous les élèves, ce qui en soit peut se concevoir. Sauf que ces élèves-là ont subi, dans leur cursus, une inégalité de traitement qui ne sera plus compensée.

Au moment où les DHG arrivent dans les établissements, où les Conseils d'administration vont se prononcer, le SNETAA-FO invite l'ensemble des collègues, à demander officiellement pour ces élèves, des heures de soutien en LV2 dans le cadre des heures d'accompagnement personnalisé.

Pour rappel :

- les heures d'accompagnement personnalisé font partie de la Dotation horaire globale, qui est composée d'heures/postes de HSA,
- ce sont des heures de face à face pédagogique,
- chaque élève devant bénéficier de 2,5 heures par semaine.

Enfin, les professeurs de lycée professionnel peuvent se voir imposer, statutairement, UNE heure supplémentaire en HSA. Néanmoins, le chef d'établissement ne peut leur imposer aucune HSE, ni aucune annualisation.



Ne cédez pas à la tentative de « culpabilisation » que l'on exercera sur vous si vous refusez les HSE !

Le SNETAA-FO incite les collègues à exiger ces heures dues aux élèves. Supprimer des heures d'AP, c'est comme si l'on supprimait des heures de français ou de mathématiques.

Défendez votre statut !

Défendez en même temps le droit des élèves d'avoir les enseignements prévus par les textes !

A retrouver sur notre site [snetaa.org](http://www.snetaa.org), des outils pour calculer les DHG :

Rubrique Documentation/Pédagogie :

<http://www.snetaa.org/5.aspx>

Vous y retrouverez l'AP spécial 501 sur la rénovation de la Voie Professionnelle, des feuilles de calcul, toutes les réponses que vous vous posez pour l'organisation des enseignements.

MUTATIONS INTER 2013 : C'EST PARTI !!

Les mutations inter pour la rentrée 2013 sont passées en phase « active » avec les **groupes de travail « vérification des barèmes »** qui se réunissent en ce moment dans toutes les académies afin de valider les barèmes de tous les candidats à mutation. Une fois validés, ces barèmes sont remontés au ministère et serviront à la mutation inter des collègues, en fonction des capacités d'accueil des académies demandées. Aucune contestation ministérielle n'est possible après validation du barème par l'académie ! Ce sont les commissaires paritaires académiques qui vérifient (et si besoin, corrigent) les barèmes proposés par l'administration. **Le SNETAA-FO est le seul syndicat à avoir des élus dans toutes les académies, en métropole et en DOM-TOM ; nos commissaires paritaires académiques** sont présents à toutes les commissions académiques, n'hésitez pas à les contacter !

En parallèle de ce travail fait dans les académies, **les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO** ont commencé leur travail de suivi du **mouvement spécifique** avec la préparation des **groupes de travail prévus le 4 février** : le matin pour le mouve-

ment des chefs de travaux et l'après-midi pour les postes spécifiques, toutes disciplines. C'est d'ailleurs ce même jour qu'en **Polynésie française auront lieu les CCP**, commissions consultatives paritaires, (où le **SNETAA-FO** est majoritaire) pour la sélection des candidats ayant rempli un dossier pour une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée 2013.

En métropole, les documents de travail concernant les capacités d'accueil et les projets de mutation inter devraient être remis aux organisations syndicales la dernière semaine de février. La CAPN d'ouverture des mutations inter est prévue le 4 mars et les **CAPN des PLP sont programmés le 11 mars.**

Dès maintenant et durant toute cette période, **les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO sont à votre disposition** pour répondre à toutes vos questions. Pour les joindre, **n'hésitez pas à utiliser l'adresse électronique réservée au mouvement INTER : snetaaamut@snetaa.fr**

NOUVEAUX CONCOURS ENSEIGNANTS 2014 CONTENUS ET MODALITÉS - ESPE

REFERENTIELS DE COMPETENCES - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (pour les contenus)

Les projets de référentiels de compétences professionnelles pour les enseignants PE, PLC, DOC ainsi que celui des CPE ont été présentés aux organisations syndicales.

L'architecture de ces référentiels est intéressante à observer : un tronc commun pour tous ces personnels avec des annexes en fonction des spécificités, à la demande de nombre d'organisations syndicales excepté la FNEC FP FO. Remarquable aussi le fait que le référentiel de compétences des CPE ait été traité à part. D'après le ministère, les formulations qui paraissaient injonctives ont été supprimées et les textes sont centrés sur les compétences et les connaissances. **Le SNETAA-FO a rappelé son opposition à la masterisation et son attachement à la spécificité de la voie professionnelle et de ses enseignants, notamment la bivalence pour les PLP d'enseignement général**, cette notion étant absente de l'annexe relative aux PLP. Le tronc commun comprend cinq grandes parties qui incluent 17 compétences, elles-mêmes subdivisées, ce qui fait au total 60 compétences, qui remplaceront les 10 compétences du concours 2010. Comme pour les annexes, la part n'a pas été faite entre les compétences attendues, les missions et les obligations de service, certaines compétences paraissent aussi plus sociétales que disciplinaires et/ou professionnelles. Pour la FNEC FP FO, la transmission des savoirs n'a pas assez de place dans ces référentiels. Les projets laissent apparaître une dissociation de la discipline enseignée de la discipline de recrutement, ce qui laisse augurer qu'elles pourraient être différentes, et ouvre la porte à la pluridisciplinarité dans le second degré. **La FNEC FP FO a aussi pointé dans les référentiels le retour de l'entretien professionnel que le SNETAA-FO et sa fédération condamnent.** L'introduction à l'annexe 3 Compétences spécifiques des professeurs de lycée professionnel donne comme objectif principal l'insertion professionnelle. **Le SNETAA-FO a regretté que le texte ne pointe pas la double finalité des diplômes de la voie professionnelle.** Sur la compétence « savoir évaluer », le référentiel précise la particularité des évaluations en LP qui est le CCF. **Le SNETAA-FO a répété son opposition à cette modalité d'évaluation, véritable usine à gaz chronophage. A noter que cette particularité ne figure pas dans les référentiels de compétences des autres enseignants, probablement parce que le ministère estime que cette modalité n'est pas adaptée à tous les enseignements, notamment l'enseignement général, point sur lequel le SNETAA-FO est tout à fait d'accord, et que cette modalité est juste « bonne » pour les diplômés de la voie professionnelle ?**

MAQUETTE DES CONCOURS DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES (pour les personnels)

Une délégation de la FNEC était présente aux réunions. Un master spécifique : **MEEF, Master Enseignement, Education, Formation**, avec plusieurs « mentions » : PE,

PLC, PLP, CPE, Doc... Maquette « générique » des concours pour la prochaine session soit 2014. La même remarque peut être faite sur le fond et la forme de ce document qui est parfois confus. D'après le MEN, la maquette a été conçue de manière à être la moins structurante possible puisque ramenée à son objectif, celle d'une sélection. Le concours se passera en fin d'année M1. Le contenu est conçu pour ne pas être redondant avec le Master mais complémentaire. Il comporte quatre épreuves, épreuves d'admissibilité : deux épreuves : une écrite, une orale, épreuve d'admission idem. La maîtrise disciplinaire se retrouve dans l'ensemble des épreuves. Les épreuves d'admission comptent pour 2/3 des coefficients. Les compétences disciplinaires seront plutôt évaluées dans le master, les aptitudes à enseigner par le concours, dont le programme reposera en grande partie sur le programme des élèves. Les maquettes disciplinaires, environ 65, vont être élaborées par l'inspection générale. Pour les lauréats déjà titulaires d'un master, sera proposée une « formation en alternance professeur de... ». La réussite au concours est soumise à l'obtention du master. La deuxième année de master est une formation en alternance. Les recalés au concours se verront offrir un module de réparation.

Pour les enseignants professeurs de lycée professionnel, le régime dérogatoire est maintenu pour les disciplines où le master est inexistant. Le concours ne comporte pas de certification particulière (sauf pour les professeurs des écoles). La certification langue vivante du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) et le C2i (Certificat informatique et internet) seront certifiés dans le cadre du master. Sur la question du CLES et du C2i, un début de réponse a été donné par le ministère sur l'obligation du CLES et du C2i pour les lauréats actuels, le ministère dresse en ce moment un état des lieux, ils ne devraient pas être pénalisés. A suivre néanmoins.

ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education)

Les référentiels de compétences devront être intégrés au cahier des charges des ESPE (Ecoles supérieures du Professorat et de l'Education). Rappelons à ce sujet que le CNESER s'est prononcé pour le report d'un an de l'entrée en vigueur de ces établissements de formation.

Les ESPE seront chargés de la formation initiale et aussi de la formation continue des enseignants, ceci à moyens constants par redéploiement des moyens des universités. Les sites présenteront un cahier des charges qui fera l'objet d'une accréditation nationale à partir d'une gestion locale. C'est là aussi une conséquence de l'acte III de la décentralisation. Pour la rentrée 2013, 10 300 ETP (équivalent temps plein) inscrits au budget, des contrats à mi-temps pour assurer un tiers de service. L'avenir du supérieur : le nombre de licences serait divisé par 10 ou 15, selon l'objectif d'une « spécialisation progressive des études ». Tout se tient quand le ministre déclare qu'il souhaite « rapprocher » les trois voies de formation au lycée. C'est le continuum Bac-3, Bac+3 annoncé, Vers une école du socle au lycée ? C'est la fin de la voie professionnelle !

Le SNETAA-FO dit NON : TOUS EN GREVE LE 12 FEVRIER 2013

VALSE DES RECTEURS : ACTE II

Alors que le mouvement des professeurs du second degré est prévu courant février 2013, celui des recteurs connaît son deuxième acte après les changements de la rentrée.

Pour le premier Conseil des ministres 2013, six recteurs d'académie, une nouvelle directrice pour la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) ont été nommés sur proposition du ministre de l'EN (Education Nationale), ainsi qu'un nouveau directeur de cabinet du ministre de l'EN pendant les vacances de fin d'année.



Ce sont donc six académies qui changent de recteurs en ce début de nouvelle année :

- **M. Pierre-Yves DUWOYE**, directeur de cabinet du ministre de l'Education Nationale, succède à M. Alain BOISSINOT à Versailles (une des académies les plus importantes de France) ;
- **Mme Florence ROBINE**, inspectrice générale de l'EN, ancienne rectrice de Rouen, remplace M. William MAROIS à Créteil (elle aussi une des plus conséquentes) ;
- **M. William MAROIS**, chancelier des universités, ancien recteur de Créteil, succède à M. Gérald CHAIX qui part à la retraite à Nantes ;
- **M. Michel QUÉRÉ**, directeur de la Depp, remplace M. Alexandre STEYER à Rennes ;
- **Mme Claudine SCHMIDT-LAINE**, directrice de recherche du CNRS, succède à Mme Florence ROBINE à Rouen ;
- **M. Thierry TERRET**, professeur des universités, historien du sport, succède à M. Mostafa FOURAR à La Réunion.

Par ailleurs :

- **Mme Catherine MOISAN**, Igen (Inspection générale de l'éducation nationale), remplace M. Michel QUÉRÉ à la direction de la Depp ;
- **M. Alexandre SINÉ**, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'EN prend la place de M. Pierre-Yves DUWOYE à la direction du cabinet du ministre de l'EN ;

- **M. Claude COQUART**, directeur de cabinet de G.PAU-LANGEVIN (Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargée de la Réussite éducative) est nommé directeur adjoint du cabinet du ministre de l'EN ainsi que **M. Bernard LEJEUNE**, ancien conseiller social.

Début octobre 2012, **Mme Sylvie FAUCHEUX**, professeure des universités, a remplacé M. Cyril NOURISSAT à Dijon.

Rappelons que lors des précédents changements de gouvernement, le mouvement des recteurs avait été d'environ une quinzaine de remplacements à chaque fois, nous en sommes à treize actuellement.

Lors du premier acte, fin septembre, de nombreuses controverses ont eu lieu et deux recteurs avaient choisi de se démettre avant les annonces de changement. Chaque recteur est responsable de l'ensemble du service public de l'Education dans son académie. « Les fonctionnaires de l'Etat appliquent les politiques publiques. Lorsqu'ils sont loyaux et compétents, ils sont gardés » avait souligné notre ministre.

Le SNETAA-FO tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux recteurs-rectrices, ainsi qu'une Bonne Année 2013, en espérant qu'ils accordent toute la considération nécessaire à la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque.

LE PLAN NUMERIQUE PEILLON : VIRTUEL OU NON ?

Le 13 décembre dernier, Vincent Peillon a présenté sa « stratégie numérique globale » pour « faire entrer l'école dans le XXI^e siècle.

Le plan se décline en cinq points :

SERVICES ET ACTIONS	OBJECTIFS
Des services à destination des élèves et des enseignants	Permettre aux élèves d'apprendre plus efficacement grâce au numérique Proposer un accompagnement adapté aux élèves en ayant le plus besoin
Des services à destination des enseignants	Permettre aux enseignants d'être acteurs du numérique éducatif Faciliter l'orientation des enseignants dans le choix de ressources numériques
Des services à destination de la communauté	Aider les parents à accompagner la scolarité éducative de leurs enfants Simplifier les démarches administratives. Garantir à tous l'accessibilité de l'École
L'ENT, clé de voûte de projets numériques d'établissement fédérateurs	Poursuivre le déploiement des espaces numériques de travail (ENT)
Actions prévues pour pérenniser l'entrée de l'École dans l'ère du numérique	Mettre les enseignants, les personnels d'encadrement et les chercheurs au cœur du développement des usages du numérique Renforcer les relations partenariales avec les collectivités territoriales

La majeure partie du plan est consacrée à la mise en place de différents types de ressources pédagogiques et de services en ligne, (films audiovisuels, correction en ligne des épreuves d'examens, cours d'anglais, web TV, apprentissage de la lecture, orientation des élèves sur Smartphone...).

A noter : le site Eduscol donne une liste de logiciels libres, à consulter sur la page suivante :

http://eduscol.education.fr/cdi/anim/interlocuteurs/travaux/recensement_de_reso

Déjà prévue à la rentrée 2011, les ENT (Environnement numérique de travail) : cahier de textes, menu de la cantine, vie scolaire, l'inscription des élèves aux établissements...

Pour ce qui concerne le cahier de textes, qui doit se substituer à son équivalent papier, beaucoup de collègues se retrouvent encore dans la perplexité et l'inquiétude face aux nombreuses questions que soulève

son existence même mais aussi ses modalités de mise en œuvre, l'équipement, la formation. En effet, où en est-on aujourd'hui de la formation des enseignants aux outils numériques de travail quand on sait que certains lauréats du concours enseignant risquent de se voir refuser la titularisation parce qu'ils n'auraient pas obtenu le C2i.

Par ailleurs, certains élèves, établissements scolaires, collèges, lycées sont soumis aux décisions des collectivités, de leur budget. C'est ainsi que dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école et de l'acte III de la décentralisation, l'AMF (Association des Maires de France) s'interroge sur les moyens mis en œuvre par le ministère pour « garantir l'accès du numérique à tous » compte tenu de l'inégalité des territoires à l'heure actuelle. A ce sujet, l'association a fait part de son inquiétude au MEN quant au financement de l'Internet haut débit sur certains territoires.

Pour le SNETAA-FO, les pratiques enseignantes concernant le numérique doivent être accompagnées tant sur le plan pédagogique que sur celui des moyens. L'usage des outils numériques ne se justifie que s'il améliore les conditions de travail, non s'il le complexifie. Les outils ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que pédagogiques et dans l'intérêt de tous.

ACTE III : LA DÉCENTRALISATION

Le gouvernement vient de présenter le projet de loi sur la refondation de l'Ecole.

Ce projet contient la régionalisation de la voie professionnelle.

Les orientations du gouvernement sont ainsi confirmées, la Région deviendra par ailleurs la seule collectivité en charge de la formation professionnelle.

Le projet de loi prévoit aussi le transfert de l'orientation et c'est la Région qui organisera le service public de l'orientation scolaire et professionnelle. Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) seront transférés aux Régions pour devenir des services non personnalisés.

En effet, les personnels restent fonctionnaires mais ils sont mis à disposition.

Cette information est d'importance car cela signifie que les Régions qui auront à produire la carte des formations de manière annuelle et le classement de l'ouverture et de la fermeture de sections, possèdent tous les leviers pour orienter ou désorienter les flux d'élèves.

L'enjeu est bien de comprendre que la Région, collectivité territoriale, est une entité politique qui poursuit ses objectifs, c'est-à-dire ceux d'une majorité politique.

N'est-ce pas ce qui pourrait présupposer la création et la localisation d'un établissement scolaire sur un territoire ou l'ouverture ou la fermeture des sections sur ce même territoire ?

N'est-ce pas ce qui pourrait prédisposer à des mutualisations entre différents types d'établissements, lycées professionnels, lycées agricoles, CFA ... ?

N'est-ce pas ce qui pourrait inciter les Régions qui ont la compétence sur le développement de l'apprentissage à faire le choix de ce mode de formation au détriment de la formation initiale ?

Le projet de loi dans cet article 18 dit bien que ce sont les Régions qui après consultation des branches professionnelles, prioriseront les ouvertures et les fermetures des sections.

N'est-ce pas la volonté de ne rechercher que ce qui pourrait avoir trait à l'emploi local ? Ainsi, toutes les sections continueront-elles à être dispensées au sein de chaque Région ?

Si une section n'est plus ouverte, que feront des jeunes qui malgré tout voudraient faire ce choix ? Les Régions voisines qui pourraient les accueillir, les accepteront-elles à partir du moment où ils ne sont pas de leur ressort et qu'ainsi elles n'ont pas à payer pour la formation de ces jeunes ?

N'est-ce pas une atteinte directe à nos formations et ainsi aux diplômes nationaux, puisque les tentatives seront grandes de développer des formations locales pour l'emploi local, afin que les entreprises puissent avoir une main d'œuvre rentable tout de suite ?



Nous savons que d'ores et déjà que les diplômes nationaux sont largement malmenés par le CCF, mais là, y aurait-il encore des barrières ?

Lorsque l'on lit le rapport annexé à la loi, on découvre le concept nouveau du campus des métiers qui peut regrouper l'enseignement général, technologique, professionnel et surtout tous les types de publics.

Nous y voyons là l'extension vers un lycée poly... avec le label « lycée des métiers » où se côtoieraient élèves, apprentis, stagiaires ...

Certes, le statut des personnels n'est pas touché « pour l'instant » ! Mais comment ne pas comprendre que si le statut n'est pas touché, c'est bien le type d'établissement et les publics accueillis qui s'imposent comme modalité de prise en charge par les enseignants ?

Un apprenti n'est pas un élève. Il n'a pas le même rythme scolaire.

Le Ministre de l'Education Nationale vient par ailleurs d'annoncer que les rythmes scolaires du second degré, c'est-à-dire lycées et collèges, seraient revus après 2014. C'est donc toute la question des 36 semaines de cours.

Comment ne pas comprendre que le public accueilli et la modification des rythmes scolaires provoqueront de facto de nouvelles modalités qui s'imposeront aux personnels, alors que l'Etat bienveillant n'aura pour autant pas changé leur statut ?

Comment ne pas voir que ceux qui affirment que le statut n'est pas en cause sont particulièrement de mauvaise foi ou tout simplement des accompagnateurs ou des zéloteurs du projet gouvernemental ?

Certes ce projet de loi contient comme nous venons de le voir beaucoup d'interrogations et ce sont bien sûr les décrets d'application qui en fixeront le cadre réglementaire.

Toutefois le **SNETAA-FO** ne s'alarme pas vainement et il a décidé de combattre ce qui lui semblait la sortie de l'Enseignement Professionnel de l'Education Nationale et quelque part sa mise sous tutelle d'un pouvoir politique et économique.

Cela nous ne pouvons pas l'accepter car nous voulons que les jeunes puissent se former au sein d'une Education qui resterait Nationale.

Alors ici ou là on nous dit que nous n'avons rien compris et que tout ceci est fait, bien entendu, dans l'intérêt des jeunes.

Au contraire, le **SNETAA-FO** a trop bien compris quel est l'enjeu véritable avec un acte 3 de la décentralisation : transférer l'Enseignement Professionnel initial public et laïque aux Régions !

Ainsi, si nous n'avons pas compris, nous ne serions pas les seuls car Madame Brigitte GONTHIER-MAURIN, Sénatrice des Hauts-de-Seine du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, Vice-Présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, a publié un communiqué de presse le 23 janvier, lors de la présentation du projet de loi sur l'Ecole.

Elle écrit : « *Quant au transfert aux Régions de la maîtrise de la carte des formations professionnelles initiales, il s'inscrit dans une territorialisation de l'éducation nationale que nous refusons. Ce choix répond à une logique d'adaptation des formations aux bassins d'emplois et fait fi de l'exigence indispensable d'élévation du niveau des connaissances pour tous.*

Enfin de grands absents : l'orientation scolaire – cela confirme-t-il son transfert envisagé aux Régions, via la décentralisation des CIO, de leurs directeurs et des COPsy ? ; les autres personnels d'éducation, d'encadrement, administratifs, médico-sociaux et de service ; le lycée ; l'enseignement agricole. Quant à l'enseignement professionnel il n'est abordé que par sa seule dévolution aux Régions. »

Le **SNETAA-FO** a mobilisé les personnels pour refuser ce mauvais coup fait à l'Enseignement Professionnel et à l'ensemble de l'Ecole de la République.

Le **SNETAA-FO** se battra jusqu'au bout pour que l'Enseignement Professionnel reste dans l'Education Nationale et que notre Ecole soit bien sous la seule autorité définitive de l'Etat.

POUR QUI ROULE LE GOUVERNEMENT ?



ZAITCHICK-2012

Tous en GREVE le 23 janvier 2013 pour la Défense, la survie de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque

CONTINUONS LA MOBILISATION !

Pris entre les projets de la massification de l'apprentissage et celui du lycée unique, la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque est menacée d'extinction.

Le Ministre cherche des appuis chez les partenaires de la communauté éducative pour justifier ce qu'il nomme un consensus.

Il n'en obtiendra aucun de la part du **SNETAA-FO**, syndicat majoritaire dans les Lycées Professionnels depuis 1967, dans l'état actuel de son projet.

Le dessein de cette loi sur la refondation de l'Ecole est le démantèlement de l'Enseignement Professionnel.

Le CSE (Conseil Supérieur de l'Education) et le CTM (Comité Technique Ministériel) de décembre se sont prononcés.

Les personnels, leurs représentants et toute la communauté éducative doivent savoir comment ont voté les membres de ces instances. L'enjeu est de taille et le Ministre s'appuiera sur ces votes pour faire passer ses projets, les légitimer, fort de l'appui de certaines organisations syndicales.

Malgré les nombreuses déclarations du ministère sur l'existence d'un consensus, le **SNETAA-FO** vous le redit : il n'y en a aucun !

Certains points de ce projet de loi sur la refondation de l'Ecole annoncent la territorialisation de l'Enseignement Professionnel et le transfert total de la carte des formations aux Régions c'est-à-dire la décision d'ouvertures et de fermetures de sections.

Les votes sur le projet de loi de programmation et d'orientation pour la réforme de l'Ecole ont donné les résultats ci-dessous.

Vote CSE du 14/12/2012

Pour : CFDT, UNSA, CFTC, SNALC, FCPE... : 41

Abstention : FSU, PEEP... : 16

Contre : FO, CGT, SUD, MEDEF : 9

Vote CTM du 20/12/2012

Pour : UNSA, CFDT

Abstention : FSU

Contre : FO, CGT, SUD

Chacun a pris ses responsabilités et ne peut plus se dissimuler derrière un pseudo-discours car :

- Voter pour, c'est accepter ces transferts
- S'abstenir revient à l'accepter
- Voter contre, c'est être aux côtés des personnels qui refusent le démantèlement du service Public d'Education qui doit rester NATIONAL.

Les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) attendaient avec impatience un changement profond, concret, répondant à leurs légitimes attentes. Non seulement les propositions de la « refondation » ne correspondent pas à ces aspirations, mais nombre

d'entre elles, si elles devaient aboutir dans la prochaine « loi d'orientation et de programmation sur l'Ecole », **seraient mortifères pour l'Enseignement Professionnel et ses personnels.**

Lors de ces deux votes, la **CFDT, l'UNSA et la FSU** (dont le Snuep) n'ont pas jugé utile de s'opposer à ce **projet de loi qui entérinera de fait le développement de l'apprentissage, la régionalisation de l'Orientation et de l'Enseignement Professionnel et qui prépare la destruction du statut des PLP !**

Pour être plus explicite, le Snuep, syndicat de la FSU, dont la tendance majoritaire est U&A (Unité et Action), ne se s'est pas opposé à ce texte.

Le temps est venu d'ouvrir les yeux, chers collègues PLP.

Oui vous devez savoir que par ce vote, **la FSU, la CFDT et l'UNSA ont vendu l'Enseignement Professionnel lors du CSE et du CTM.**

Le **SNETAA-FO**, avec sa Fédération et la Confédération Force Ouvrière (FO), a voté contre.

Les PLP auront compris suite à ces votes qu'il n'y a pas d'avenir pour eux et la Voie Professionnelle ailleurs qu'au SNETAA-FO !

Au regard de l'orchestration de la casse de notre métier, de nos diplômes, de l'orientation de nos élèves, de notre statut et de la régionalisation de l'Ecole de la République, les instances du **SNETAA-FO ont appelé à la grève à l'unanimité.**

Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale, ayant décidé de présenter son projet de loi devant le conseil des ministres le 23 janvier 2013, **nous avons décidé ensemble et à l'unanimité de la grève le 23 janvier 2013.**

Ce jour de grève aura été un marqueur incontournable dans le paysage de l'Ecole et frappera les volontés politiques de casser l'Enseignement Professionnel de la part du ministre et des organisations qui le cautionnent par leurs votes.

Ce jour de grève s'organise dans les académies et au niveau national.

Les actions menées ce jour-là ont été à l'initiative des académies : rassemblements devant le Rectorat ou la Région, CSA, point presse, demandes d'audience auprès du recteur-rectrice, des régions...

Le préavis de grève national a été déposé auprès du ministre. Il couvre tous les personnels de l'Education Nationale quels que soient les corps ou les lieux d'établissements.

LE SNETAA-FO A APPELÉ À LA GRÈVE LE 23 JANVIER 2013 !

**POUR DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL, PUBLIC ET LAÏQUE,
SES ÉLÈVES ET SES ÉTABLISSEMENTS,**

**POUR DÉFENDRE NOTRE MÉTIER DE PLP
ET NOTRE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT,**

POUR DÉFENDRE LES DIPLÔMES NATIONAUX,

CONTRE LA RÉGIONALISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Aux armes, cher(è)s PLP, il est l'heure de se dresser et de dire NON !

**La Grève du 23 janvier, chers collègues, nous a permis de nous mobiliser
pour dire NON au choix du ministre et des fédérations FSU, CFDT, UNSA.
Ce n'est qu'un début !**

**« Non, monsieur le Ministre, nous ne laisserons pas faire cette casse
programmée de l'Enseignement Professionnel et de ses enseignants ! »**

**Tous dans l'action sur nos mandats
et notre orientation !**

**Le seul moyen de dire NON : la GRÈVE,
la mise en place d'un rapport de force
avec le gouvernement !**

**Avec le SNETAA-FO continuons la MOBILISATION !
Avec force, vigueur et conviction !**



Amiens



Guadeloupe



Aix Marseille

PICARDIE Les profs appelés à la grève le 23 et le 31 janvier

La pression monte contre le ministre de l'Éducation. Vincent Peillon essuiera ses premières grèves, dès ce mardi à Paris et demain partout en France, jour de l'examen en conseil des ministres du projet de loi sur la «refondation de l'école». Le SNETAA-FO, majoritaire dans les lycées professionnels, organisera un rassemblement ce mercredi à 13h30 à Amiens devant le rectorat, contre «la territorialisation de la formation professionnelle, confiée aux Régions, avec le risque d'une suppression de formations», s'inquiète Patrick Delaitre, délégué du syndicat. Qui dénonce aussi une absence de moyens supplémentaires l'an prochain, en dépit d'une hausse des effectifs élèves attendue.

Pourquoi les profs manifestent



Grenoble



Créteil



Strasbourg

Refondation de l'école: nouvelle journée de mobilisation des profs



Rennes



Nice



Clermont-Ferrand

ÉDUCATION ■ Grève aujourd'hui dans l'enseignement professionnel
Sans complexe, FO fait cavalier seul

Le Snetaa-FO sera le seul syndicat de l'enseignement professionnel à appeler à la grève aujourd'hui, jour où le projet de loi sur la régionalisation de l'école sera présenté en Conseil des ministres.

Mais le principal syndicat des professeurs de lycée professionnel n'en a eu aucun complexe. Le Snetaa-FO est aussi le Car (hormis la CGT) à avoir voté contre le projet lors du dernier Conseil technique ministériel, l'autre grande organisation (la FSU) étant abstenue.

Mobilisation difficile
Un isolement qui n'effraie pas son secrétaire académique, Jean-Pierre Boisseries, un enseignant corrézien. « Il sera sûr, dit-il, d'être accompagné d'autant plus que nous serons mercredi. Mais au



LYCÉE LAPOINTE DE BRIVE. La perspective de voir une partie de l'enseignement professionnel fusionner avec des lycées professionnels avec des CPA et l'Alfa, redouté par Jean-Pierre Boisseries. En Limousin, la Région est très impliquée dans cette nouvelle étape de décentralisation. Mais le pilotage est confié aux régions. Les Régions paieront ce qu'elles peuvent.

« Le Snetaa-FO craint aussi l'impact des professeurs de lycée professionnel. Aujourd'hui, il y a cinq professeurs par classe. Mais le rythme de l'enseignement professionnel est différent. Mais au



Limoges



Poitiers



Lyon



Nantes



Versailles

SOCIAL

Le Snetaa-FO appelle à la grève ce mercredi

ÉDUCATION. Le nouveau projet de loi sur le développement de l'apprentissage et sur la régionalisation de l'enseignement professionnel, les suppressions de postes annoncées pour la rentrée... Le Snetaa-FO, mécontent de la politique du ministre de l'Éducation nationale, appelle à la grève ce mercredi 23 janvier.

Dès le début du mois de novembre 2012, le Snetaa-FO a lancé un appel à la mobilisation pour dénoncer le démantèlement de l'enseignement professionnel en invitant tous les collègues à signer une pétition. Le gouvernement avait déjà adopté une posture qui est dévalorable dans le nouveau projet de loi sur l'apprentissage et sur la régionalisation de l'enseignement professionnel, explique la rétrospective du Snetaa-FO. La réforme vise à passer un tract le 23 janvier, jour où le ministre de l'Éducation nationale va demander au Snetaa-FO de signer par la FNEFP le décret de l'Éducation nationale (certifiés et non-certifiés) de l'enseignement professionnel. Le Snetaa-FO a lancé un appel à la mobilisation pour dénoncer le démantèlement de l'enseignement professionnel en invitant tous les collègues à signer une pétition. Le gouvernement avait déjà adopté une posture qui est dévalorable dans le nouveau projet de loi sur l'apprentissage et sur la régionalisation de l'enseignement professionnel, explique la rétrospective du Snetaa-FO. La réforme vise à passer un tract le 23 janvier, jour où le ministre de l'Éducation nationale va demander au Snetaa-FO de signer par la FNEFP le décret de l'Éducation nationale (certifiés et non-certifiés) de l'enseignement professionnel. Le Snetaa-FO a lancé un appel à la mobilisation pour dénoncer le démantèlement de l'enseignement professionnel en invitant tous les collègues à signer une pétition. Le gouvernement avait déjà adopté une posture qui est dévalorable dans le nouveau projet de loi sur l'apprentissage et sur la régionalisation de l'enseignement professionnel, explique la rétrospective du Snetaa-FO. La réforme vise à passer un tract le 23 janvier, jour où le ministre de l'Éducation nationale va demander au Snetaa-FO de signer par la FNEFP le décret de l'Éducation nationale (certifiés et non-certifiés) de l'enseignement professionnel.

TOUTÉDUC
(fr.)

Le SNETAA-FO veut se faire entendre... Les enseignants des LP se sont ralliés à la manifestation sur les "rythmes" (fr/abonnez-vous/id-6826-le-snetaa-fo-veut-se-faire-entendre-les-enseignants-des-lp-se-sont-rallies-a-la-manifestation-parisienne-sur-les-rythmes) Paris/colleage/actualite) Orientation (fr/orientation/theme-26-actu-2013-23-janvier-2013.

Le ministère de l'Éducation nationale, interrogé par le Snetaa-FO, a répondu qu'il ne pouvait pas dire combien d'enseignants des lycées professionnels ont participé à la manifestation.



Montpellier



Bordeaux



Paris



Nancy-Metz

23 JANVIER : ÇA A BOUGÉ AUX ANTILLES ET EN GUYANE !

La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane n'ont pas été en reste des manifestations qui se sont déroulées partout en métropole le 23 janvier à l'appel du SNETAA-FO contre le projet Peillon sur la refondation de l'École.

En effet, dans les deux départements des Antilles particulièrement touchés par les suppressions de postes pour la rentrée prochaine (72 suppressions annon-

cées en Martinique, 40 pour la Guadeloupe), ainsi qu'en Guyane, les collègues se sont rassemblés pour défendre la formation professionnelle initiale, publique et laïque. **A chaque fois, le rassemblement a été suivi par une rencontre avec le recteur d'académie** qui a permis aux représentants du SNETAA-FO de porter nos inquiétudes et nos revendications.



Elin Karamkan (S3 Guadeloupe) en meeting avant le RDV avec le recteur.



Jocelyn Présent (S3 Martinique) lors du rassemblement devant le rectorat.



Sonia Arnaud (S3 Guyane) aux côtés du recteur et de son équipe au sortir de l'audience.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...



ACADEMIE D'ORLEANS -TOURS
 Dominique MARIN représentant
 du Département 28
 Port : 06 09 28 41 48
 Email : marindo28@orange.fr

LE SNETAA-FO A ÉTÉ REÇU PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION CENTRE LE 23 JANVIER 2013

LES ENTRETIENS SE SONT DÉROULÉS AVEC COURTOISIE ET DANS UNE ÉCOUTE MUTUELLE. NOUS AVONS RAPPELÉ LES POINTS PRINCIPAUX NOUS AYANT CONDUITS À UNE ACTION DE GRÈVE CE JOUR :

- DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL PUBLIC ET LAIQUE, DE SES PERSONNELS, DE SES ÉLÈVES ET DE SES ÉTABLISSEMENTS.
- DEFENSE DU MÉTIER DE PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL ET DE SON STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT.
- DEFENSE DES DIPLOMES NATIONAUX
- LUTTE CONTRE LA REGIONALISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

et nous avons formulé nos craintes pour l'avenir de l'enseignement professionnel initial public et le devenir des jeunes qui nous sont confiés.

Les réponses de François Bonneau, Président de Région et rapporteur de l'ARF (Association des Régions de France) ne nous ont pas rassurés, même si les intentions affichées peuvent sembler légitimes. Il existe une différence importante entre les intentions et le texte du projet de loi qui est proposé.

Le SNETAA-FO syndicat majoritaire des Professeurs de l'Enseignement Professionnel persiste donc dans sa demande de retrait du «transfert total de la carte des formations aux Régions» d'un quelconque projet de loi.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...



LE CAMPUS DES MÉTIERS EN PANNE D'APPRENTIS

Le centre de formation de Bobigny peut accueillir 3 000 élèves.

Mais avec la crise, son taux d'occupation ne dépasse pas 50%.

Bobigny, lundi.

Ce campus a ouvert en 2009 et n'a jamais fait le plein. (LP/S.T.). Le Campus des métiers, à Bobigny, ne va pas bien. C'est son président, Patrick Toulmet, qui le dit, chiffres à l'appui. Depuis son ouverture, en 2009, ce vaste et bel établissement est passé de 1 947 élèves à 1568 en 2012, soit une baisse de 23%. Les effectifs diminuent et les frais fixes, eux, demeurent. Résultat : le campus devra sortir 2,5 M€ pour éponger les dettes en 2013 et Patrick Toulmet tire la sonnette d'alarme pour l'année prochaine.

Moins d'apprentis dans les entreprises.

C'est d'abord la crise économique qui provoque un très net ralentissement des contrats d'apprentissage. Or, sans employeur, pas de cursus scolaire possible. « Les élèves sont engagés pour une durée de trois ans, détaille Patrick Toulmet. Mais la crise actuelle empêche les patrons d'avoir une telle visibilité. Ils préfèrent ne prendre personne plutôt que d'être obligés de rompre des contrats. »

Sébastien Thomas / Publié le 01.02.2013, 04h19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

*Communiqué de presse*
**Il faudra plus d'ambition encore pour refonder
l'école de la République**

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République présenté ce matin en Conseil des ministres affiche de grands objectifs que le groupe CRC partage : recrutement d'enseignants, priorité au primaire, réaffirmation du rôle de la maternelle, scolarisation des moins de 3 ans, réaffirmation du collège unique, création d'écoles supérieures du professorat pour la formation des enseignants.

Mais ce projet de loi, en l'état, risque d'échouer dans la concrétisation de ses ambitions : refonder l'école pour faire reculer l'échec scolaire et favoriser la réussite de tous les élèves.

Ce texte réaffirme l'importance du collège unique mais maintient l'individualisation des parcours. Il supprime les dispositifs d'apprentissage précoce à 14 ans mais les conserve à 15 ans, soit avant la fin de la scolarité obligatoire. Il affirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle sans préciser la part dévolue au scolaire et au périscolaire.

Il crée des Ecoles supérieures du professorat et des métiers de l'éducation, mais sans en préciser les modalités ni surtout mettre en place de véritables pré-recrutements pour faire face à la crise du vivier de recrutement et refonder le métier d'enseignant.

Quant au transfert aux Régions de la maîtrise de la carte des formations professionnelles initiales, il s'inscrit dans une territorialisation de l'éducation nationale que nous refusons. Ce choix répond à une logique d'adaptation des formations aux bassins d'emplois et fait fi de l'exigence indispensable d'élévation du niveau des connaissances pour tous.

Enfin de grands absents : l'orientation scolaire - cela confirme-t-il son transfert envisagé aux Régions, via la décentralisation des CIO, de leurs directeurs et des COPsy ? ; les autres personnels d'éducation, d'encadrement, administratifs, médico-sociaux et de service ; le lycée ; l'enseignement agricole. Quant à l'enseignement professionnel il n'est abordé que par sa seule dévolution aux Régions.

Pour refonder l'école et donc reconstruire le service public national d'éducation fondé sur le principe que tous les élèves sont capables d'apprendre, le groupe CRC sera donc force de propositions dans le travail parlementaire qui s'ouvre.

Paris, le 23 janvier 2013

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 28 74 - TELECOPIE : 01 42 34 41 17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...COMMUNIQUÉ DE PRESSE...

SEGPA, EREA : MÊME LES DIRECTEURS SONT INQUIETS !

Où comment vider les structures de personnels stables et motivés !

Lorsqu'il n'y aura plus que des faisant fonctions et des précaires, il suffira de tourner la clef dans la serrure, sans réelle possibilité d'action des personnels !

Le Syndicat ID (Indépendance et Direction) nouvellement entré dans la confédération FO s'inquiète de la tournure que prend la gestion des carrières de directeurs de SEGPA et d'EREA.

En effet, dans sa parution mensuelle de décembre 2012, il analyse l'obligation qui est faite **aux directeurs d'EREA et de SEGPA** de demander leur intégration dans le corps des personnels de direction dans les 4 années qui viennent. Autrement dit, ceux qui obtiendront un premier poste de directeur d'EREA dans 2 ans n'auront plus que 2 ans pour le demander (ceci pourrait les inciter à muter sur un collègue ou un lycée et donc quitter l'ASH, mobilité oblige : 3 ans minimum avant de pouvoir changer de poste, 9 ans maximum sur un même poste). Pour ceux qui « oublieraient » cette démarche, au bout des quatre années probatoires, on leur demanderait de réintégrer un poste de Professeur (pour certains : baisse de salaire, baisse de pension retraite selon position administrative, et évolution de carrière personnelle).

Les directeurs de SEGPA quant à eux seraient en voie de disparition.

Pourquoi ?

Il n'y a plus que 50 stagiaires à Suresnes (formation nationale des directeurs d'établissements spécialisés) cette année contre 120 en moyenne les dernières années.

La circulaire N°2009-060 sur les EGPA explique clairement que l'existence des SEGPA découle du code de l'éducation dans son article Art L 332-3.

Dans la proposition de loi PEILLON cet article est remplacé et dit :



« Les collèges dispensent un enseignement commun, réparti sur quatre niveaux successifs (sous entendu 6, 5, 4, 3^{ème}). Pour favoriser la réussite des élèves et préparer la suite de leur scolarité, des approches pédagogiques différenciées sont mises en place et des enseignements complémentaires au tronc commun peuvent être proposés. **Certains d'entre eux peuvent au cours de la dernière année de scolarité au collège, préparer à une formation professionnelle, les lycées professionnels peuvent être associés à cette préparation.** Les enseignements complémentaires peuvent comporter des stages contrôlés par l'état et accomplis auprès de professionnels agréés ». L'ancien article disait : « **Les deux derniers (niveaux) peuvent comporter aussi des enseignements complémentaires dont certains préparent à une formation professionnelle.** » *ID en conclut que cela signerait « la mort » des SEGPA qui devenant des SEGA sans le P de Professionnel deviendraient vite des EGA sans le S de Sections : plus de Sections = plus de directeurs.*

Pour le SNETAA-FO, il est vrai que la lecture du projet est inquiétante.

Le projet de loi réintègre les troisièmes au collège (plus de 3^{ème} basées au LP), mais semble ouvrir la porte à une « collaboration élargie » d'orientation collège/LP vers l'enseignement Professionnel ! Un leurre ?

Cette démarche, est-ce pour tous les élèves de troisième du collège ? ou juste pour les SEGPA ? Cela voudrait-il dire qu'en quatrième SEGPA, il n'y aurait plus besoin de PLP ? puisque plus de préparation pré-professionnelle !

Si cela est, il va y avoir des dégâts considérables en termes d'heures, de postes et d'attractivité pour les PLP (compléments de service ailleurs) !

Plus de titulaires motivés, des compléments de service, des contractuels, des vacataires, des faisant fonctions, quoi de plus pratique quand on veut faire du « ménage » !

Le SNETAA-FO refuse le projet de loi dans son intégralité, pour que l'enseignement professionnel ait encore un avenir pour tous les élèves et surtout pour ceux en difficulté !

CALENDRIER SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2013-2014

À la fin novembre 2012, le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) a été consulté pour examiner le calendrier scolaire 2013-2014.

Avant de vous relater ce qui en a découlé, expliquons ce qu'est le CSE.

Le CSE a été créé par la loi n°89-486 d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. Ses missions et son organisation sont précisées par le décret n°90-468 du 7 juin 1990. Il est présidé par le ministre de l'Éducation Nationale ou par un de ses représentants. Il est composé de 97 membres : des délégués des enseignants (de toutes les catégories et de tous niveaux), des usagers (parents, étudiants, élèves) et par des représentants des collectivités territoriales, des associations périscolaires – culturelles – sociales – économiques. Ses missions concernent :

- les objectifs et le financement du service public de l'éducation,
- les règlements relatifs aux programmes, aux examens, à la délivrance de diplômes et à la scolarité,
- les questions techniques intéressant les établissements privés d'enseignements primaire, secondaire et technique,
- les questions d'ordre statutaire intéressant les personnels des établissements privés sous contrat,
- toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement ou l'éducation, quel que soit le département ministériel concerné,
- toutes les questions dont il est saisi par le ministre de l'Éducation Nationale.

Le CSE est donc obligatoirement consulté sur tous les textes et réformes qui régissent l'Éducation. Il se prononce sur les programmes scolaires, les examens, les diplômes...

Le CSE a vocation à rendre des avis consultatifs.

Il a donc été consulté fin novembre sur le calendrier scolaire 2013-2014.

Le projet a été majoritairement rejeté : aucune voix pour, 60 voix contre, 2 abstentions et 1 refus de vote (les représentants du ministère ne sont pas autorisés à voter dans cette instance).

Une telle écrasante majorité est extrêmement rare ! Cependant le ministre a fait le choix de publier sur le site du ministère de l'Éducation Nationale ledit calendrier scolaire.

S'agit-il d'un passage en force alors que le ministre s'était donné comme base de travail le « dialogue social » et s'était engagé à prendre en compte les décisions du Conseil Supérieur de l'Éducation ? Il refuse un vote quasi unanime de cette instance !

Premier point de rupture...

De plus alors qu'il est de coutume, de tradition de publier le calendrier scolaire pour les trois années à venir, celui-ci n'est réglementaire que pour la période 2013-2014. Qu'en est-il de la visibilité ?



Est-ce un moyen pour le ministre de nous dire qu'il se réserve le droit de modifier le nombre de semaines travaillées pour les années suivantes et les futurs calendriers ? peut-être tant que nous y sommes une annualisation des horaires ? et tout cela sans discussion ? sans consultation ? le « fait du Prince » en somme...

Deuxième point de rupture...

Et pour en terminer, pour l'instant, sur ce chapitre, à la fin de la publication nous pouvons lire : « Dans l'attente d'une réflexion approfondie sur l'évolution des rythmes scolaires annuels, qui aura lieu à partir du printemps 2013... Pour cette raison, le ministre n'a pas souhaité proposer d'autre calendrier aux instances consultatives ». Quand nous avons vu ce qu'il en a été de la « grande concertation », nous pouvons sérieusement nous inquiéter sur cette future « réflexion », diktat à venir.

Troisième point de rupture...

Pour le ministre ce calendrier est dans l'ensemble le même, semblable à celui de 2012-2013 qui avait obtenu l'aval du CSE, alors pourquoi le discuter ?

C'est l'argument mis en avant pour passer outre le refus du CSE pour cette nouvelle projection scolaire. Dans les faits qu'en est-il ? :

- les vacances de la Toussaint compteront deux semaines pleines (comme en 2012-2013) ;
- pour compenser ces jours de vacances la fin de l'année est reportée au 5 juillet ;
- l'alternance entre temps de classe et congés n'est pas assurée : huit à dix semaines entre les vacances selon les zones, alors que la loi et les chronobiologistes préconisent un rythme de 7 semaines de cours et deux semaines d'interruption d'activité scolaire.

Sur ce dernier point où est la cohérence ?

Il semblerait que le ministre ait préféré prêter une oreille plus qu'attentive à la neige des professionnels du tourisme plutôt qu'à « l'intérêt des élèves ».

Quatrième point de rupture...

Soulevons maintenant un autre fait annoncé par ce calendrier scolaire 2013-2014 qui cristallise tous les mécontentements et soulève un problème de fond : la note de présentation.

En effet celle-ci annonce que les enseignants devront rattraper la journée de pré-rentrée non scolarisée : « sur deux demi-journées (ou en horaire équivalent) prises en dehors des heures de cours (avant les vacances de la Toussaint) afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée ».

Pour que tous les élèves aient bien 36 semaines complètes de cours dans l'année scolaire, le lundi 2 septembre 2013 devra être rattrapé soit le mercredi 13 novembre 2013 ou le 11 juin 2014 (ce choix étant arrêté par le Recteur d'académie).

Ndlr : vous saviez que le mercredi 13 novembre 2013 et le 11 juin 2014 étaient « avant les vacances de la Toussaint » ? d'après ce fumeux calendrier scolaire 2013-2014 il semblait que les vacances scolaires de la Toussaint 2013-2014 étaient fixées du samedi 19 octobre 2013 au lundi 4 novembre 2013... Vous y comprenez quelque chose ???

En clair les enseignants devront effectuer la journée de pré-rentrée mais vu qu'ils ne sont pas en face à face pédagogique avec leurs élèves, ils devront récupérer cette journée.

Cette proposition est SCANDALEUSE !

C'est un précédent historique non acceptable !

Une journée de récupération sous le prétexte que cette journée travaillée s'effectue sans la présence des élèves serait en complète déconnexion entre les obligations statutaires de service des enseignants et le temps d'enseignement. Cela serait en totale contradiction avec toutes les règles et le droit du travail. Depuis quand une journée travaillée doit être « récupérée »... sauf si l'on veut imposer aux personnels une journée de travail non-rémunérée ce qui n'est pas légal !

Nous ne pouvons l'accepter !

Rappelons ici l'article L521-1 du Code de l'Education qui indique : « l'année scolaire comporte 36 semaines au moins réparties en 5 périodes de travail... »

Si l'année scolaire commence le 2 septembre 2013 et se termine le 5 juillet 2014 cela fait effectivement 36 semaines de classe conformément au Code de l'Education.

De quelle base législative se prévaut le ministère pour augmenter un jour supplémentaire de classe et surtout un jour supplémentaire de travail « gratuit » à ses personnels ?

Cinquième point de rupture...

C'est une accumulation de restrictions, de privations depuis de trop nombreuses années qui s'accroissent ces derniers temps : le gel du point d'indice, l'augmentation des ponctions diverses, la diminution du pouvoir d'achat, la journée de carence... et le summum envisagé : la mise en place de la République des Territoires, « les RUF : les Régions Unies de France »...

Tout cela fait que les « gouttes d'eau » ont largement fait déborder le vase... ce n'est plus une goutte mais une « furieuse rivière » qui est en train de se former et qui menace d'emporter toute l'Education Nationale, Républicaine, Publique et Laïque avec elle.

Le **SNETAA-FO** refuse « en bloc » tous ces projets destructeurs et les combattra vigoureusement...

Le rapport de force avec le gouvernement est engagé : Pour la défense de l'Ecole de la République UNE et INDIVISIBLE, LAÏQUE et PUBLIQUE qui offre à tous nos enfants sur l'ensemble du territoire français les mêmes chances, les mêmes diplômes, le même enseignement.

Source : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66366

RETRAITE(E)S , RESTEZ SYNDIQUÉ(E)S !

Vous savez que le montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66% (En retraite aussi !)

Donc, retraité(e) imposable, vous pouvez déduire 66% du montant de la cotisation syndicale **SNETAA-FO**. A partir de 2013, la réduction égale à 66% de leur cotisation syndicale concernera aussi les retraité(e)s qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Ils recevront un chèque correspondant de l'administration fiscale. Alors, il ne faut pas oublier de signaler le montant de la cotisation syndicale lors de la déclaration de revenus.

Crise économique, chiffres

Une année sans redoublement verrait une augmentation de 0,37 % du PIB (Produit Intérieur Brut) mondial

L'échec scolaire revient cher à la société et aux personnes.

Nous le savions mais l'USI (Institut des Statistiques de l'Unesco) vient de le chiffrer.

C'est une nouvelle démonstration du coût de l'échec scolaire sur l'économie mondiale et les personnes.

Selon l'USI : « chaque année de scolarisation – sans redoublement – dont bénéficie un enfant peut faire progresser ses revenus personnels de 10 % ».

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture démontre une évolution encourageante sur dix ans (entre 2000 et 2010) avec une baisse de 7 % du taux de redoublement mondial ainsi qu'une augmentation de 6 % des taux de scolarisation.

Cependant plus de 32 millions d'élèves du primaire ont redoublé en 2010 et plus de 31 millions ont abandonné l'école avec une forte probabilité qu'ils n'en retrouvent jamais le chemin.

Dans le monde, trois zones sont particulièrement fragilisées par ce fait :

- l'Afrique subsaharienne : avec un élève sur six qui quitte l'école avant la deuxième année de scolarisation
- l'Asie du Sud et de l'Ouest : avec 33 % d'arrêt avant la fin du primaire.
- l'Amérique latine et les Caraïbes : avec 17 % d'abandon.

L'échec scolaire pousse à l'abandon : lorsque le décrochage est fort, le taux de redoublement l'est aussi.

Dans une autre perspective, celle des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), la France se positionne en haut du classement des pays où l'on redouble le plus : avec 38 % des élèves de 15 ans annonçant avoir refait une année scolaire au moins une fois, contre 13 % en moyenne dans le reste des autres pays. Quand on voit le rapport entre redoublement et décrochage nous comprenons mieux le nombre important de décrocheurs dans notre pays. Le Président français et son ministre de l'Éducation Nationale ont affirmé à de nombreuses reprises, vouloir diminuer le recours au redoublement, ce qu'a aussi recommandé le rapport issu de la concertation pour la « refondation » de l'école. Les redoublements ne sont que très rarement une solution « viable » pour aider, rattraper les élèves qui ont des difficultés. Ils ne sont pas « personnalisés » dans la suite de scolarité des élèves. Refaire quelque chose si l'on n'aide pas, n'explique pas différemment, ne sert pas à grand-chose si ce n'est créer de l'échec scolaire, de la dévalorisation...

De plus cela à un poids financier important et n'est pas une évolution pour l'élève ou un investissement sur le long terme pour notre société. Un véritable « accompagnement », une véritable orientation seraient des moyens plus judicieux à mettre en œuvre réellement pour réaliser, organiser un véritable avenir pour nos jeunes.

Avec le SNETAA-FO et la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque pour un avenir meilleur.

Des enseignants stagiaires toujours aussi « submergés »

Encore une « tournée » d'enseignants stagiaires bradée-soldée ?

Selon une enquête réalisée en ce début d'année portant sur de jeunes enseignants et CPE (Conseiller Principal d'Éducation) plus de 70% des sondés se disent fatigués et 60% surchargés de travail.

Les déclarations concernant l'accompagnement et l'aménagement du temps de service par le ministère de l'Éducation Nationale pour cette « première rentrée du changement », essentiellement les trois heures de décharge horaire pour les enseignants stagiaires et les six heures pour les CPE stagiaires, ne sont que très partiellement appliquées :

- 15 % travaillent plus de quinze heures hebdomadaires ;
- 15 % enseignent dans des établissements classés difficiles ou sur plusieurs établissements ;
- 30 % enseignent à des classes à examen ;
- plus de 45 % n'ont pas l'attestation en langues (CLES) ou en informatique (C2i2e) primordiales pour leur titularisation.

Mais heureusement tous ces personnels stagiaires ont le soutien indéfectible de notre ministre et du ministère et ont la joie et le bonheur de faire partie de « cette première rentrée du changement » dans le plus beau métier du monde !

Et n'oublions pas, au cas où vous ne le sauriez pas, le changement c'est maintenant !

« Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».
Georges Clémenceau



La situation financière des universités dans le rouge

Quatorze universités font appel à l'Etat pour reprendre la gestion des salaires de leurs personnels titulaires.

La ministre de l'Enseignement supérieur doit remédier à une rébellion de quatorze présidents d'université. Ces présidents lui ont adressé une lettre début novembre exprimant leur courroux, dépit par rapport à leur budget 2013 en cours de préparation. Ils avertissent la ministre sur la « situation dramatique que de nombreuses universités rencontrent et qui va se généraliser rapidement si rien ne change ». Ce mouvement d'insurrection est dirigé par le président de l'université Bordeaux IV, qui a facilement rassemblé les responsables d'autres universités de sciences humaines et sociales, celles qui sont les plus mal dotées : Paris VIII, Lille III, Toulouse II... En effet, depuis la loi LRU (Loi Relative aux libertés et responsabilités des Universités) de 2007, qui a donné aux universités l'autonomie budgétaire, elles doivent administrer une attribution globale de l'Etat dont 80 % sont affectés à la seule rémunération des personnels titulaires. Ce pourcentage dévolu à leur masse salariale affecte leur marge de manœuvre pour toutes nouvelles actions mais surtout ce coût augmente à un rythme bien supérieur à celui auquel évolue la dotation de l'Etat. « Si les universités continuent de se voir privées des moyens les plus élémentaires d'assumer leur fonction d'employeur, la conclusion s'impose, Madame la ministre : reprenez la gestion de la masse salariale et des postes des personnels titulaires » conseillent les signataires. Selon le président de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) : « il manque, pour 2012, 40 à 45 millions d'euros pour couvrir la masse salariale. En 2013, entre 1 % et 2 % des budgets risquent de faire défaut ». Petit rappel : n'oublions pas que la loi LRU a été soutenue par la CPU à la majorité de ses membres.

En ces temps de territorialisation, d'autonomie cela laisse présager des dangers pour l'Education dans le secondaire...

Les universités veulent donc que l'Etat reprenne à sa charge leur masse salariale et leurs personnels titulaires tout en gardant le choix des initiatives, des orientations, des actions...

Une autonomie avec l'Etat comme gestionnaire garant ???

Des nouvelles des groupements d'établissements publics d'enseignement rattachés aux rectorats : les GRETA

Les GRETA demeurent dans la sphère de l'Education Nationale. Le ministère de l'Education Nationale a « tranché » : il délaisse la transformation des GRETA en GIP (Groupements d'Intérêt Public).

Cette conversion organisée par la loi de simplification du droit, « loi Warsmann » du 17 mai 2011, devait entrer en vigueur d'ici mai 2013.

Critiquée, contestée, dénoncée, refusée, combattue par le **SNETAA-FO**, fo-afpa et sa fédération cette « dérèglementation » du passage de GRETA en GIP autorisait le regroupement des structures publiques et privées de la formation continue. L'employeur des personnels des GRETA n'aurait plus été l'Education Nationale mais le GIP, organisme privé, mettant en place encore un peu plus l'ouverture de la formation continue publique aux secteurs privés.

Dans un « relevé de conclusions » exposé aux syndicats fin novembre, le ministère certifie de nouveau « son engagement fort » dans la formation continue des adultes, des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes sortant sans qualification du système scolaire. Avec ce choix, cette orientation, les GRETA continueront d'être des groupements de lycées ou de collèges ; chaque GRETA sera toujours représenté par un établissement scolaire « support » auquel seront rattachés les personnels. Ces personnels garderont leur statut actuel, sans augmentation conséquente d'horaires comme il était envisagé avec le passage en GIP.

La formation initiale et la formation continue tout au long de la vie restent dans le giron de l'Education Nationale et n'est pas abandonnée à l'aire d'influence du privé. Dans un communiqué fin novembre 2012, le ministère explique qu'une « réflexion nationale sera engagée avec les organisations syndicales afin d'étudier les améliorations nécessaires des conditions de travail et l'harmonisation des pratiques en matière de gestion des ressources humaines ».

Cela présage-t-il un futur transfert, passage, glissement des GRETA des rectorats vers les régions qui en confieraient la gestion au privé ?

Le premier round est passé mais attention à la suite du combat... Restons vigilant...

Le SNETAA-FO veille...

ECOLE – ENTREPRISE

En déplacement dans le Nord de la France courant novembre, le ministre de l'Education Nationale a déclaré la mise en place, en 2013, d'un « conseil éducation – économie », afin que « les chefs d'entreprise soient représentés à l'Education Nationale ».

Renforcer la place, pour ne pas dire l'importance, des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel est une des orientations du « pacte de croissance » annoncé par le chef du gouvernement en novembre.

Et pourquoi ne pas donner les clés de la maison Education aux entreprises ou au monde libéral ?



RETRAITES : À COR ET À « CRIS »

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a pour mission de décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long termes des régimes de retraite légalement obligatoires au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques et d'élaborer au moins tous les cinq ans des projections de leur situation financière. Le rapport du COR du 19 décembre 2012 fait une projection de la situation jusqu'en 2060.

CONSTAT

Après la réforme des retraites de 2010 et l'accélération de sa mise en application de la loi de finances 2012, l'équilibre des caisses de retraite devait être rétabli avant 2020. Mais l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom et les turbulences économiques liées à la crise depuis 2009 ont provoqué une dégradation des prévisions liée à la chute des recettes (chômage = moins de cotisants).

PROJECTIONS

Hypothèses démographiques : 1,95 enfant par femme à partir de 2015 - allongement de l'espérance de vie à 60 ans de l'ordre de 5 ans entre 2010 et 2060 - solde migratoire de + 100 000 personnes par an.

Hypothèses économiques selon 5 scénarios envisagés : - croissance de la productivité du travail entre 1 % et 2 % par an - taux de chômage à long terme entre 4,5 % et 7 %.

Hypothèses réglementaires : La durée d'assurance (taux plein) passerait à 167 trimestres (41,75 années) en 2018 et ne changerait plus jusqu'en 2060 - les pensions resteraient revalorisées sur les prix.

Effectifs :

Effectifs en millions	2011	2020	2030	2060
cotisants	25,7	27	27,7 à 28,4	28,8 à 29,5
retraités	15,1	+ 0,9 %/an	+ 1,2 %/an	+0,4 %/an 21,8
Rapport cotisants/retraités		1,65	1,40	1,35

NB : Les effectifs de fonctionnaires resteraient globalement stables : baisse dans la fonction publique d'état (La Poste, France télécom) compensée par une hausse dans collectivités locales.

CONSEQUENCES

- La part des retraites par rapport au PIB croîtrait de 13,8 % à 14,35 % pour redescendre ensuite à 14,1 %.
- Le déficit des caisses de retraite passerait de 0,7 % du PIB en 2011 à 1 % en 2017.
- L'âge de départ réel moyen évoluerait de 62 à 64 ans dans le Régime Général, serait de 58,7 ans à partir de 2025 chez les fonctionnaires d'Etat (à cause des militaires et des catégories actives) et passerait de 58,4 ans à 62,4 ans dans les collectivités locales.

- L'augmentation moyenne des montants des pensions de 1,3 % par an entre 2004 et 2010 baisserait à 0,8 % jusque 2020 puis de 0,5 % à 0,7 % par an entre 2020 et 2030.

CONCLUSIONS

Le COR conclut que les conditions de l'équilibre devraient être rétablies par l'action sur un ou plusieurs des 3 leviers suivants :

- diminution des dépenses (baisse des pensions)
- hausse des ressources (hausse des cotisations)
- rapport cotisants/ retraités (recul de l'âge moyen de départ)

Le SNETA-FO rappelle :

- que les pensions de fonctionnaires sont des salaires différés déjà financés et que toute baisse de ces pensions est une spoliation ;
- que le fait de prétendre équilibrer leur caisse de retraite (qui n'a jamais existé) alors que l'on diminue sans cesse les ressources (baisse du nombre de cotisants) en refusant de faire participer les revenus du capital qui remplacent les salaires dans la richesse nationale relève de l'escroquerie intellectuelle ;
- que la présentation équilibrée de la suppression des avantages des fonctionnaires est un mensonge : comptabilisation différente des trimestres, pas de retraite complémentaire, bonifications d'industrie, rachat des services de non-titulaires, choix de la date de départ des mères de famille nombreuse, augmentation des cotisations de 37,5 % entre 2010 et 2020...

Le SNETA-FO exige en particulier :

- l'arrêt de l'augmentation de durée d'assurance (taux plein) dans un premier temps avant le retour aux 37,5 ans quand la conjoncture le permettra ;
- le retour à l'âge légal de la retraite à 60 ans qui permet à chacun de choisir entre la préservation de sa santé et l'amélioration de sa pension ;
- la suppression de la décote, double peine de plus en plus lourde compte tenu de l'impossibilité de retarder sans cesse davantage le départ en retraite (un master 2 et 41,5 années de travail conduisent à 66 ou 67 ans pour éviter la décote) ;
- l'annulation des amputations de la réforme 2010 ;
- l'indexation des pensions sur les salaires des actifs ;
- la révision des méthodes de calcul des retraites de pluri-pensionnés (un calcul sur l'ensemble de la durée de service partagé ensuite au prorata des durées respectives dans chaque régime par exemple).

Le SNETA-FO sera attentif aux conclusions du rapport du COR de janvier 2013 (voir AP de février 2013).

Le SNETA-FO vous demande d'être vigilants lors des prochains mois afin de vous opposer aux décisions de la prochaine réforme si elles étaient négatives.

Encore actifs ou déjà retraités, Pour une retraite longue, digne et heureuse, le SNETA-FO compte sur vous !

RYTHMES SCOLAIRES : LE CHANGEMENT ? ENCORE ? MAIS DE QUOI PARLE T-ON ?

Le 11 janvier 2013 le Comité Technique Ministériel (CTM) a rejeté le projet de décret sur les rythmes scolaires. Le Ministre n'a pas reçu une seule voix des organisations syndicales sur la mise en œuvre de sa loi (cela même après le CSE, Conseil Supérieur de l'Éducation, du 8 janvier où ce même projet n'avait reçu que cinq voix dont aucune des organisations syndicales).

Tentons de comprendre le désaveu de son projet, et pourquoi il doit retirer dorénavant l'ensemble du projet de refondation de l'École qu'il compte présenter au Conseil des Ministres fin Janvier 2013.

La réforme des rythmes scolaires dans le primaire est confirmée et présentée comme une première étape, la première application du projet de loi. « La durée de l'année scolaire pourra évoluer au cours des prochaines années » annonce le Ministère. Des projets éducatifs territoriaux (PET) seraient créés par la loi avec notamment des associations, des partenariats entre les collectivités territoriales, des associations, des fondations d'entreprises ouvrant la voie à leurs interventions dans le fonctionnement des écoles et aux inégalités en fonction des intérêts et localisations géographiques. Cela aura pour conséquences de renforcer : la confusion entre scolaire et périscolaire, pédagogie et animation, la territorialisation de l'école, la semaine de 4 jours et demi. Avec pour corollaire : la définition d'une partie des obligations de service des professeurs des écoles par les collectivités locales qui est ainsi légitimée, officialisée.

Mais aucune voix des organisations syndicales enseignantes n'a soutenu le Ministre car ce projet de décret sur les rythmes scolaires, c'est le projet éducatif territorial, la mise sous tutelle des personnels enseignants par les collectivités territoriales et toutes les inégalités qui vont avec... C'est la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation !!!

C'est donc l'allongement du temps de présence dans les écoles des enseignants et des élèves, c'est l'introduction du travail des enseignants le mercredi après-midi pour la tenue des animations pédagogiques et c'est aussi la mise sous tutelle des enseignants auprès des municipalités à travers les projets éducatifs territoriaux PET.

C'est pourquoi nos camarades du SNUDI-FO, Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière trouvent (avec d'autres) ce projet **inacceptable**. Il ont rappelé leurs revendications qui sont celles de la majorité des enseignants : *abandon du projet ministériel de décret et du projet de loi fixant l'école du socle ; refus du travail le mercredi ; abandon réel de l'aide personnalisée et de sa variante aggravée, l'activité pédagogique complémentaire ; respect strict*

de la séparation entre le temps scolaire et le périscolaire ; maintien des Obligations Réglementaires de service des enseignants du 1^{er} degré sous la seule tutelle de l'Etat ; maintien des règles départementales de mutation et non à la logique des compétences induites par les Projets Educatifs Territoriaux ; augmentation des traitements et des indemnités ; maintien des études surveillées rétribuées.

De nombreuses collectivités locales (municipalités) s'inquiètent aussi face à l'augmentation des dépenses (et des impôts locaux qui en résulteront) que cela entrainera pour elles, même si une aide via un transfert financier de charges est prévue. Elles sont inquiètes car cela va poser de nouveaux soucis en termes d'organisation, de gestion et de rémunération de personnels nouveaux.

Le Ministre Peillon n'a donc obtenu aucun consensus pour sa loi et le Ministre doit renoncer à présenter son projet global de refondation.

Le **SNETAA-FO** est solidaire des enseignants du premier degré et pas seulement par solidarité Fédérale. La logique du Ministère ne semble pas guidée par de simples objectifs pédagogiques mais plutôt par des options de rentabilité et de confort d'une Administration qui reste sourde aux revendications des personnels.

Il en va de même dans le projet actuel de refondation de l'École auquel nous demandons au Ministre de renoncer. S'il est tentant pour certains de casser le modèle Républicain pour confier l'École à des autorités politiques élues ou privées, nous pensons au **SNETAA-FO** que la neutralité de l'État doit primer sur la territorialisation.

Ce qui est demandé au premier degré dans un premier temps, travailler un jour de plus par semaine pour le même traitement donc gagner moins compte tenu des nouvelles charges des enseignants, sera demandé demain pour l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale.

Tout comme la territorialisation envisagée pour la Voie Professionnelle ouvrirait à terme celle du reste du second degré avec son cortège de nuisances pour les personnels et les élèves qui y sont scolarisés.

Alors pour lutter et affirmer notre opposition à ce projet de loi, à la refondation de l'école dans ces conditions-là, pour dire **NON** au ministre : le **SNETAA-FO** a commencé à mettre en place une mobilisation pour établir un rapport de force en appelant à manifester et à faire la **GRÈVE** le 23 janvier 2013 dernier.

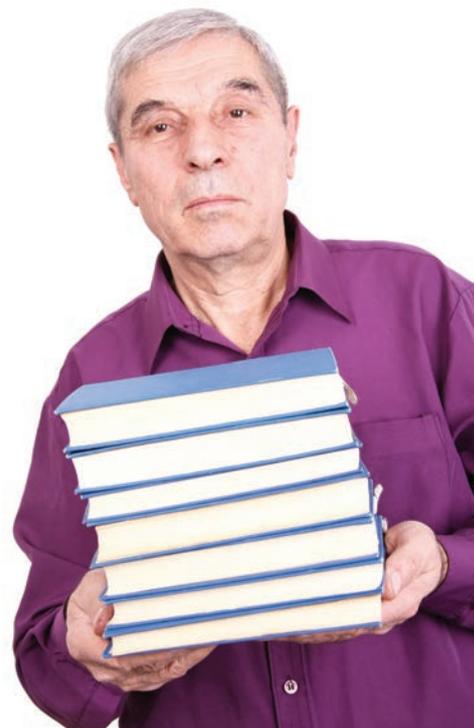
ET ALORS, LA RETRAITE ?

Quand on se dit : « *Vivement la retraite* », on espère partir le plus tôt possible pour ne pas être encore victime d'un allongement de la date de départ en retraite. C'est notre obsession première : avoir atteint l'âge et avoir cotisé assez de trimestres pour éviter la décote ou peut-être même obtenir une surcote. Parce que maintenant s'appliquent pleinement les effets négatifs des Lois Fillon 2003 et 2009 sur les retraites ; et la somme des régressions pèse lourd. Financièrement et psychologiquement.

Très vite, chacun(e) d'entre nous fait un bilan financier lorsqu'il touche sa pension. Là, déjà, les disparités sont énormes selon les carrières de chacun : pourcentage de pension, grade et échelon de départ, avec ou sans retraite privée ou complémentaire, titulaire ou non, etc. Puis on compte ce que nous n'avons plus : des HS, des indemnités (isoe, zep, Prof principal, logement, transport...). Et là nous faisons les additions et soustractions en disant qu'il faudra désormais compter serré. Rapidement, nous comprenons que le « pouvoir d'achat » du retraité professeur ce n'est pas la richesse et que l'érosion de ce même « pouvoir d'achat » de pensionné est réelle. La chute de revenu mensuel est réelle. Nous avons toujours des cotisations à retirer (CSG...). Et la MGEN a augmenté sa cotisation pour les retraités : nous venons d'apprendre que les retraités auront un retrait supplémentaire de +0,3 % pour paraît-il « financer la dépendance » (?). Et nous ignorons ce que sera la suite ! (un autre article à venir en parle déjà!).

Mais disons-le clairement. Comme retraité(e), nous entrons dans une période de vie où le terme « *difficulté financière* » prend son sens, nous y pensons jour après jour. Par exemple, on vient d'entendre qu'EDF va encore augmenter ses tarifs de +2,3 % : « Et ça va me faire combien en moins pour l'année ? Il va me rester quoi et je vais économiser sur quoi ? » Et on fera la même réflexion sur GDF, le TGV, l'essence, la voiture, les vêtements, la nourriture, la santé, les impôts locaux, sur le revenu, l'eau... Autant de « J'ai ça en moins, c'est de plus en plus dur ! ». Donc, ça, c'est le quotidien pénible : on glisse inexorablement vers plus de pauvreté et il ne nous faut pas des dépenses imprévues du genre travaux d'urgence pour rompre l'équilibre financier !

De plus, oui, quand on devient « vieux », on accumule les problèmes de santé, on doit y penser. Ceux-ci aussi représentent des coûts imprévus dans notre « équilibre budgétaire » : les remboursements de la sécu, 0,5 euro par mois par boîte de médicament qu'on prendra à vie, des dépassements médicaux pour un spécialiste, un dentiste ou un ophtalmo,



pour un IRM, un scanner, un euro pour moi par visite chez le médecin, 18 euros par journée d'hôpital à mes frais... La liste devient longue selon l'état de chacun(e).

Là, on commence à se dire : « Fait pas bon être vieux ! »

Alors, si on commence à examiner l'« âge avancé », là on devient inquiet. « Comment vais-je pouvoir faire face financièrement si je dois payer le coût de ma dépendance en fin de vie avec de tels montants à sortir ? »

Oui, ce sont des éléments ressentis lorsqu'on arrive en retraite. L'impression que l'on glisse vers une paupérisation qui nous prive de cette liberté d'action attendue après une longue carrière.

Entendre dire que les retraités seraient des nantis, cela fait mal, on a envie de leur dire : « prends mon âge et ma place, et tu verras ! »

Et globalement il faut cesser de « tirer sur la retraite des vieux » ! S'ils ne sont pas un lobby constitué, et souvent bien moins syndiqués hélas, ils ont aussi leurs problèmes bien peu défendus. L'isolement et la solitude en fin de vie, qui la considère ?

Alors, soyons toutes et tous rassemblés.

Avec le SNETAA-FO, faisons la promotion de la solidarité intergénérationnelle qui conduira le combat pour la satisfaction des revendications de tous !

Avec le SNETAA-FO, défendons la spécificité du corps des PLP et aussi les spécificités de ce corps en matière de retraite. Et nous sommes bien les seuls, au SNETAA-FO, à le dire si clairement et si fortement !!!



COMMUNIQUÉ COMMUN

La FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne) et le SNETAA-FO (Syndicat National de l'Enseignement Professionnel – Force Ouvrière) se sont rencontrés pour aborder les problématiques et enjeux des orientations de la prochaine loi sur l'Education, en particulier pour les lycéens professionnels.

Nos valeurs communes, la laïcité en premier lieu, nous amènent à des constats partagés. Depuis de trop longues années, les lycéens professionnels sont contraints à une éducation au rabais par manque de moyens ou de considération et subissent des discriminations inacceptables : discriminations liées aux origines, aux genres ou aux orientations sexuelles.

Nos organisations alertent la communauté éducative afin que des remèdes urgents soient apportés à cette situation.

Or, plusieurs des orientations du ministre de l'Education Nationale nous alarment très vivement, à savoir :

- La territorialisation des formations professionnelles qui, de facto, remet en cause le caractère égalitaire du baccalauréat.
- La seconde de détermination qui déprofessionnalise les formations par de la pseudo découverte en entreprises.
- Le développement de l'apprentissage alors que les lycéens réclament plus et mieux d'Ecole.

Nous invitons nos militants à se réunir sous forme d'Assemblée Générale pour organiser les mobilisations.

La FIDL et le SNETAA-FO exigent :

- Une valorisation de l'enseignement professionnel par une orientation choisie et non subie.
- Le maintien, partout, des diplômes nationaux qui garantissent une formation de qualité reconnue par les conventions collectives.
- La lutte contre toutes les discriminations à l'accès au stage.
- Un enseignement initial, public et laïque au sein de la seule Ecole de la République qualifiante : les lycées professionnels.

La FIDL et le SNETAA-FO demandent en urgence à être reçus par Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale pour obtenir satisfaction à ces légitimes revendications.



Massira BARADJI : 06.76.74.61.25

Contacts :



Pascal VIVIER : 06.27.49.07.27

Christian Lage, Secrétaire Général du SNETAA-FO (Syndicat National de l'Enseignement Professionnel – Force Ouvrière) a été convié, début décembre, à l'Assemblée Générale de la FIDL pour aborder les problématiques et les enjeux de la Voie Professionnelle, en particulier pour les lycéens professionnels.

En cette fin d'année la FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne) a été reçue au SNETAA-FO pour échanger sur la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque.



FIDL

Le SYNDICAT Lycéen



**PAYE PAS TON CANCER,
ADHERE !**

Avec le soutien du
metaq[®]

Le tabagisme est strictement interdit; y compris à l'air libre, dans les établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, ...)

FIDL - 9 bis, rue Léon GIRAUD - 75019 PARIS
info@fidl.com - 06 98 82 39 44

SOS HOMOPHOBIE : AGRÉMENT EDUCATION NATIONALE SUPPRIMÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

A la demande d'associations catholiques, Le Tribunal administratif vient d'ôter l'agrément qui avait été donné par le Ministère de l'Education nationale à l'association SOS Homophobie. Le **SNETAA-FO** est membre du CNAECP*, Commission ministérielle qui donne un avis sur les demandes d'agrément des associations. SOS homophobie avait eu un avis favorable à l'unanimité. Outre le fait qu'il faut répéter sans cesse que l'homophobie est un délit, le jugement du Tribunal administratif semble tombé à point nommé pour certains dans le contexte particulier du prochain vote du mariage pour tous et on peut le regretter. Ainsi qu'il est précisé dans le communiqué du ministère, l'école reste partie prenante de la lutte contre l'homophobie. A noter aussi que l'octroi de l'agrément n'est pas indispensable pour intervenir en milieu scolaire et une nouvelle demande d'agrément sera déposée dans les prochaines semaines.

Le SNETAA-FO donnera de nouveau un avis favorable à l'agrément de cette association.

Ce conseil est composé d'associations et de syndicats d'enseignants, ainsi que de représentants de parents d'élèves. Il examine plusieurs dizaines de dossiers par an déposés par les associations qui souhaitent obtenir un agrément. Il se réunit cinq fois par an. Un des critères retenus pour l'agrément est le respect du principe de laïcité. Le TA a-t-il estimé que cette association était trop laïque ainsi que l'ont relaté certains médias ?

CNAECP : Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.



LE 01 53 58 00 30, VOUS CONNAISSEZ ?

En composant ce numéro de téléphone et en choisissant la touche 1, vous êtes mis directement en communication avec le service « relation adhérents » du **SNETAA-FO** national, au siège parisien de votre syndicat.

Là, nos conseillers techniques dynamiques et disponibles vous accueilleront au téléphone donc, mais aussi physiquement si vous souhaitez et avez la possibilité de vous déplacer jusque chez nous.

Mais de quoi pourrez-vous vous entretenir avec celles et ceux qui sont vos interlocuteurs privilégiés ? Eh bien de tout : mutation, avancement, obligations de service, congés maladie ou exceptionnels, rapports avec la hiérarchie, rémunération principale et accessoires du traitement, retraite, législation, recours en justice...

Nous vous apporterons toujours la réponse la plus détaillée, la plus précise et la plus pertinente qu'il soit, même si celle-ci pourra être différée le temps tout simplement de procéder à des vérifications et à des confirmations. Ainsi, nos conseils d'ordre général vous permettront dans un premier temps d'être renseigné sur les démarches à effectuer ou d'être plus simplement rassuré sur un point qui vous tourmente, avant peut-être d'être suivi dans un second temps par les représentants académiques du **SNETAA-FO** qui eux se chargeront le cas échéant de suivre sur le terrain votre cas personnel.

Mais le service « relation adhérents », c'est aussi le moyen pour vous de nous faire connaître des situations particulières que vous vivez au quotidien et qui lorsqu'elles causent préjudice aux enseignants, feront l'objet d'un suivi et pourront pourquoi pas être dénoncées au plus haut niveau de la hiérarchie, celui du Ministère de l'Éducation Nationale.

Car, il ne faut ici pas perdre de vue que vous seuls, adhérents du **SNETAA-FO** et non-adhérents aussi, nous fournissez la matière à revendiquer, à défendre notre statut de PLP ou nos droits de contractuels, à améliorer le quotidien de nos conditions de travail dans l'intérêt éminent des élèves.

Le **SNETAA-FO**, déjà présent au plus proche de vous dans les lycées, compte sur vous pour développer par l'entremise de son équipe « relation adhérents » ce lien indispensable entretenu par vos propres expériences qui l'alertent et l'enrichissent aussi !

Ce service existe car nous vous le devons du fait même de votre adhésion et plus généralement parce que le **SNETAA-FO** demeure une organisation dont les préoccupations sont bien celles de ses adhérents.

Alors, il n'y a ni hésitation ni forme de gêne à avoir : appelez aussi souvent que vous le souhaitez le 01 53 58 00 30, ou nous contacter par mail : www.snetaa.org

et le SNETAA-FO sera présent !



au service des personnels adhérents :

www.snetaa.org

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS
TEXTES, DROITS // CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE
SITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

snetaanat@snetaa.org